

B. N. Ledue

Le sept janvier mil huit cent vingt trois, après  
la publication de trois bans de mariage, fait aux  
prieurs de nos respectifs paroisses entre Jean  
Baptiste Aimond Cultivateur, veuf <sup>major</sup> de  
Marie Anne Giroux de cette paroisse d'une  
part, et Sophie Doye résidante en cette

M. & S. B. Aimond Sophie Doye

paroisse fille mineure de feu <sup>de feu</sup> Jacques <sup>de</sup> Doye cultivateur et de Marie Luvin, Legi dite  
Carrière de Vandrouil d'autre part, sans qu'il  
se soit découvert aucun empêchement au dit  
mariage et de l'avis et consentement des  
parents des parties respectives. Nous présents  
suffisants avons reçu leur mutuel consentement  
de mariage et leur avons donné la bénédiction  
nuptiale en présence de Hyacinthe Aimond père  
de l'époux, et d'Amalie Lalonde son beau-père, et  
de François Lalonde <sup>oncle</sup> de l'époux, et de Pierre  
Doye son oncle, et de plusieurs autres qui ont  
voulus ne servir qu'un notaire nul et  
sans inter ligués tous les.

B. N. Ledue

Le huit janvier mil huit cent vingt trois.